

Produit : CIMAVIT

FDS n° 213858

Date de création : 05/06/1998

Date de mise à jour : 11/03/2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de PRODUIT

CIMAVIT

1.2 Utilisation pertinentes de la substance

Ciment d'obturation provisoire

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PRODUITS DENTAIRES PIERRE ROLLAND SAS

Adresse

Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE

e-mail

beatrice.laurent@acteongroup.com

Tél :

+ 33 (0)5 56.34.06.07

Fax :

+ 33 (0)5 56.34.92.92

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement
1272/2008/CE



Aquatic Acute 1 H400 Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 H410 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam 1 H318 Lésions oculaires graves, catégorie 1

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement

DANGER

Mention (s) de danger

H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil (s) de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement
P391 : Recueillir le produit répandu
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé.

Contient

Oxyde de zinc et sulfate de zinc

2.3 Autres dangers

Non disponible

Produit : CIMAVIT

FDS n° 213858

Date de création : 05/06/1998

Date de mise à jour : 11/03/2015

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique		Pâte	
Nom chimique (Concentration)			
N° CAS	N°CE	N°Index	Classification
			1272/2008/CE
Oxyde de zinc (≈ 15%)			
1314-13-2	215-222-5	030-013-00-7	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
Sulfate de zinc (≈ 5%)			
7733-02-0	231-793-3	030-006-00-9	Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Dégager les voies respiratoires. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Ne pas boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Tous les moyens d'extinction sont utilisables

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange Eviter de respirer les vapeurs dégagées.

5.3 Conseils aux pompiers Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions élémentaires Port de gants et de lunettes appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition.

Moyens de protection Se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer dans les égouts

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Laver la zone souillée à l'eau

Produit : CIMAVIT

FDS n° 213858

Date de création : 05/06/1998

Date de mise à jour : 11/03/2015

6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle

Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

7. MANIPULATION ET STOKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas avaler. Ne pas inhaler les vapeurs. Bien refermer le flacon après ouverture

Se laver soigneusement les mains après manipulation

Laver les vêtements souillés avant réutilisation

Respecter les conditions d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conservé dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur à une température comprise entre 10 et 25 °C

7.3 Utilisations finales particulières

Produit à usage professionnel dentaire

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Oxyde de zinc

France /Belgique/Spain VLE 10 mg/m³

Germany VLE 4 (inhalable aerosol) mg/m³

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Port de gants appropriés

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Vêtement de protection

Se laver les mains après utilisation

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Pâte

Couleur

Rose

Odeur

Inodore

pH

6-6.5

Densité relative à 20 °C

1.011

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Non disponible

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune connue

10.4 Conditions à éviter

Humidité et chaleur

10.5 Matières incompatibles

Aucune à notre connaissance

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non disponible

Produit : CIMAVIT

FDS n° 213858

Date de création : 05/06/1998

Date de mise à jour : 11/03/2015

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques En cas de contact avec les yeux : irritation possible

11.2 AUTRES INFORMATIONS Aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Espèces	Résultats	Exposition
Algues -Selenastrum Capricornutum	Aigue CE50 0.17 mg/L	72 h
Daphnie- Daphnia magna	Aigue CE50 1 mg/L eau douce	48 h
Algues-Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	Chronique NOEC 0.017 mg/L eau douce	72 h

DL 50 Oral(e) - rat - 2.150 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilité Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible

12.6 Autres effets néfastes Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur
 Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU 3077

Nom de la matière MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc, sulfate de zinc)

Voies Terrestres ADR/RID

Classe 9

Code de classification et groupe d'emballage III

Voies maritimes IDMG

Classe 9

Groupe d'emballage III - Polluant marin

Voies aériennes IATA/ICAO

Classe 9

Groupe d'emballage III

Produit : CIMAVIT

FDS n° 213858

Date de création : 05/06/1998

Date de mise à jour : 11/03/2015

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications successives :

Version 1 du 05/06/1998 : Création

Version 2 du 22/06/2006 : Mise à jour des propriétés physico-chimiques

Version 3 du 13/11/2012 : Nouvelle formule (sans phtalate) et mise au format du règlement CE 453/2010 annexe I

Version 4 du 11/03/2015 : Mise au format CLP1272/2008/CE

Abréviations :

Eye Dam. 1 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Acute 1 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Restrictions d'emploi recommandées ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considéré comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document